

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE MAUREVILLE 02 JUILLET 2018

Présents : Mmes BERTHIER Béatrice, Mme PAYRASTRE Elisabeth, VALETTE Blandine, MM. CROUX Christian (pouvoir de M. CODECCO Didier), CANDELOTTO Christophe, DERAMOND Sébastien, MENDEZ Laurent.

Absents excusés : CODECCO Didier (Pouvoir à C. CROUX), PAGES Gaston.

Absent : M. GLEISES Alain.

Monsieur le Maire ouvre la séance.

M. DERAMOND Sébastien est élu secrétaire de séance.

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 31 mai 2018

Compte rendu approuvé à l'unanimité

2018-20 Délibération autorisant la commune de Tarabel à recruter deux agents contractuels sur emploi non permanent (23h/Semaine) aux écoles de Tarabel grade adjoint technique.

Après présentation de la délibération, la délibération est approuvée à l'unanimité.

2018-21 Délibération autorisant la commune de Tarabel à recruter un poste temps non complet (32h/Semaine) aux écoles de Tarabel grade adjoint technique.

Après présentation de la délibération, la délibération est approuvée à l'unanimité.

2018-22 Délibération Décision Modificative N°01

Achat de l'armoire réfrigérée –

Cet achat a été budgétisé à l'article 21784. Une modification est demandée par la DGFIP :

Inscription de cet achat à l'article 2188. L'armoire a coûté 1905,60 € TTC

Proposition de M Le Maire d'inscrire 1906 € sur cette ligne de trésorerie.

La décision modificative est approuvée à l'unanimité.

Point avancement PLU

Lundi 15 juin : Réunion commission PLU pour une première définition du zonage.

Vendredi 29 juin : présentation du PADD aux personnes publiques associées :

DDT – remarque sur la définition des zones humides, identification de la zone « NZH » au

lieu de « ZH » - demande de retirer le hameau d'En Fériol (plus de 5 habitations) de la zone U pour réorientation en zone N (opposition des élus par rapport aux prérogatives du SCOT).

CHAMBRE D'AGRICULTURE - Pas de remarque conséquente

Réunion publique avec les habitants le jeudi 05 juillet pour présentation du diagnostic et du PADD.

Réunion Conseil Municipal le mercredi 11 juillet 2018 à 20H30 pour présentation et débat du PADD.

Permanence élus durant la période estivale

M. le Maire sera absent du 01/08 au 15/08

Mme Valette sera absente la semaine du 15/08

M. Candelotto sera absent du 02/08 au 15/08

La première semaine d'août, M Le Maire ne sera pas sur la commune, il sera remplacé par M. CODECCO.

Le secrétariat de la mairie sera fermé du 14/08 au 31/08 inclus et le mardi 24/07.

Comptes rendus des réunions intercommunales

Conseil communautaire du 26 juin – demande de subvention au CD31 pour dégât d'orage, participation des communes à hauteur de 50 % du reste à charge pour la communauté de communes. La commune de Maureville sera concernée par la prochaine demande suite à la coulée de boue sur le VC5 et l'emplacement des containers poubelles.

Commission petite enfance et jeunesse du 27 juin

ESIT du 11 juin

SIPOM du mardi 19 juin

Questions diverses

Point sur la fête locale : bilan plutôt positif.

Réflexion sur la messe plutôt le dimanche que le vendredi soir.

AG GYM prévue le 03/07

L'AGV ne souhaite pas reconduire le Téléthon en 2018.

Travaux voirie : rendez-vous avec le vice-président de la communauté de communes le vendredi 04 juillet pour étude des travaux sur le VC5 au-dessus du village.

Achat de panneaux « ATTENTION BOUE » 235 € TTC les deux panneaux.

Aire de jeux : Relance société retenue mais subvention non connue à ce jour.

Aire de pique-nique : pas de subvention du CDG31.

Contrôle annuel des vérifications électriques et gaz : changement du disjoncteur tableau électrique / changement des BAES / grille de protection pour bouteilles de gaz / mettre un pictogramme arrêt gaz / signalisation en jaune le tuyau de gaz.

Chemin d'En Tronc : propriété de l'association foncière de Maureville, situé sur la commune de Caraman. Un riverain sollicite la remise en état de ce chemin. La commune de Caraman reste sur sa position : reprise du chemin s'il est remis en état (coût des travaux estimé en 2016 : 16 000 €). M. Le Maire précise qu'il n'est pas envisageable que la commune de Maureville supporte le coût de ces travaux et précise que l'association foncière n'a pas la trésorerie nécessaire. L'association est en sommeil (suite à la démission du président en juin 2017). Il propose de saisir le préfet pour qu'il prononce la dissolution de cette association.

Prochain conseil prévu au : le 11 juillet à 20h30

Séance levée à 22h00